

# Budget communal pour l'exercice 2011

## Rapport de synthèse

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2011 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

### Le Budget ordinaire

Le budget ordinaire communal 2011 dégage à l'exercice propre un solde négatif de 35 998,25 €. Ce montant est le résultat des recettes pour 4 249 191,67 € et des dépenses pour 4 285 189,67 €. Avec un solde positif tous exercices confondus de 111 631 €.

Le boni présumé au 31.12.2010 (après dernière modification budgétaire et adaptations)) s'élevant à la somme de 147 630,09 €, la commune respecte « la règle du tiers boni » recommandée par la circulaire budgétaire de la Région Wallonne qui prévoit l'obligation pour les communes de limiter le mali de l'exercice propre à un montant inférieur au tiers du montant du boni présumé de l'exercice précédent soit 49 210,03 € supérieur au mali budgétisé.

Le collège communal a voulu présenter un budget très proche de la réalité du terrain et ce tant en recettes qu'en dépenses.

Malgré la mise en route de grosses charges d'emprunts suite aux investissements entrepris dans la commune (réfection de l'école du centre de Couthuin, construction de « l'HEROMNISPORT » à Héron, l'égouttage de la rue des Brûlées et de Surlemez mais aussi la réfection de diverses voiries dans toute la commune) nous avons pu limiter ce mali dans des proportions raisonnables.

Une surveillance régulière devra se poursuivre avec DEXIA Banque (principal partenaire financier de la commune) afin de faire les meilleurs choix lors de la consolidation ou de la prise d'emprunts.

La crise économique que subit le pays, n'est certes pas terminée et de nombreuses répercussions sont encore perceptibles dans les dividendes des intercommunales, la zone de police, le service régional d'incendie, ....

Une vigilance sera maintenue tout au long de cette législature tout en apportant à l'ensemble de la population les infrastructures, l'environnement et le service pour le bien être de tous.

### Budget extraordinaire

Le budget extraordinaire présente des recettes pour une somme de 3 338 363,97 € et des dépenses pour une somme de 3 311 577,71 €, soit un boni cumulé pour l'exercice de 20 786,26 €

Compte tenu des recettes (81 594,41 €) et des dépenses (22 000 €) escomptées pour les exercices antérieurs, le résultat budgétaire global présumé au 01.01.2010 s'élève au service extraordinaire à la somme de 59 594,41 €.

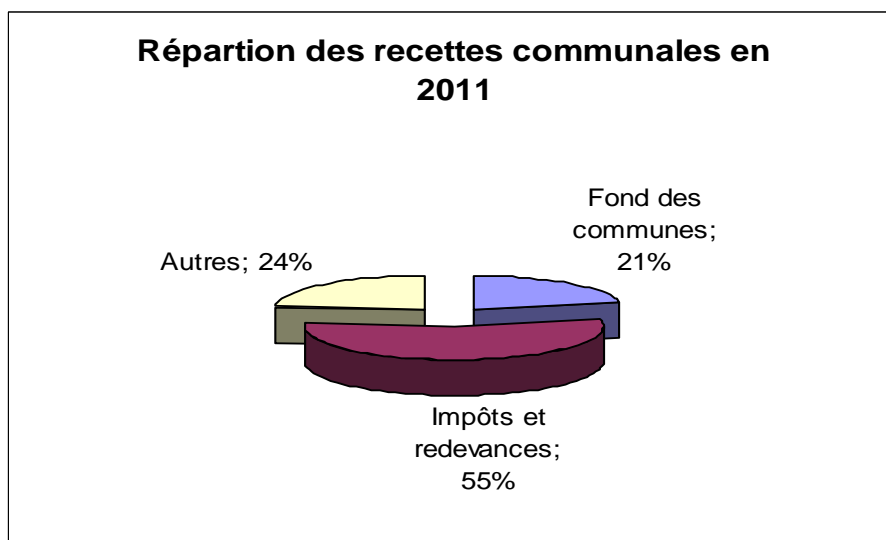
## **1. LE SERVICE ORDINAIRE**

### **1.1. Les recettes**

Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 4 249 191 €, soit une croissance de l'ordre de 8,5 % par rapport au budget 2010 (3 911 333 €).

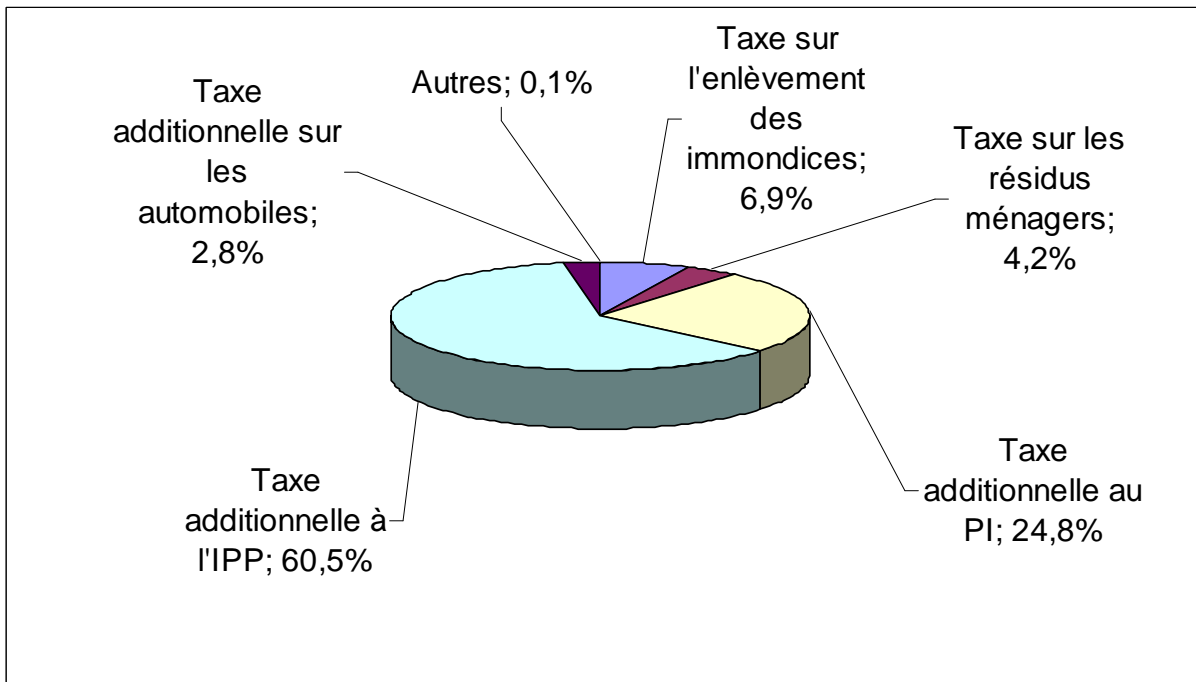
Ces recettes se décomposent comme suit :

- Fonds des communes : 911 162 € (844 531 € en 2010),
- Impôts et redevances : 2 344 536 € (2 261 718 € en 2010),
- Autres : 993 492 € (806 375 € en 2010).



Les impôts et redevances se répartissent comme suit par rapport à ces recettes de transferts:

- taxe additionnelle aux taxes sur les automobiles : 2.8%,
- taxe additionnelle au PI : 24.8%,
- taxe additionnelle à l'IPP : 60,5%,
- taxe sur les résidus ménagers : 4.2%,
- taxe sur l'enlèvement des immondices : 6.9 %,
- autres : 0.1%

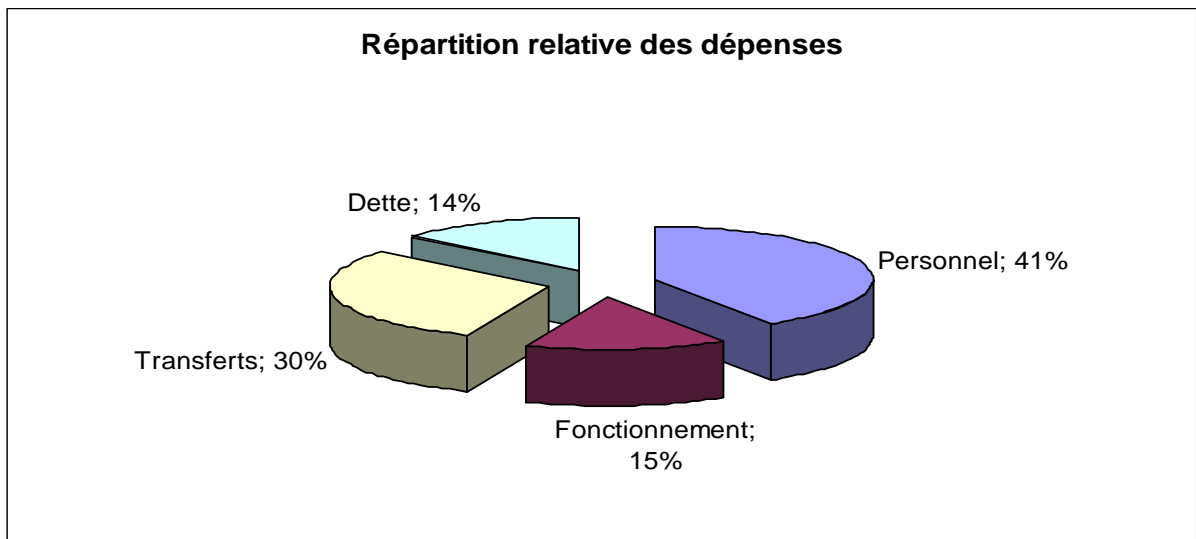


## 1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 4 285 189,92 €, soit une augmentation de l'ordre de 11 % par rapport au budget 2010 (3 877 544,60 €).

Ces dépenses se décomposent comme suit :

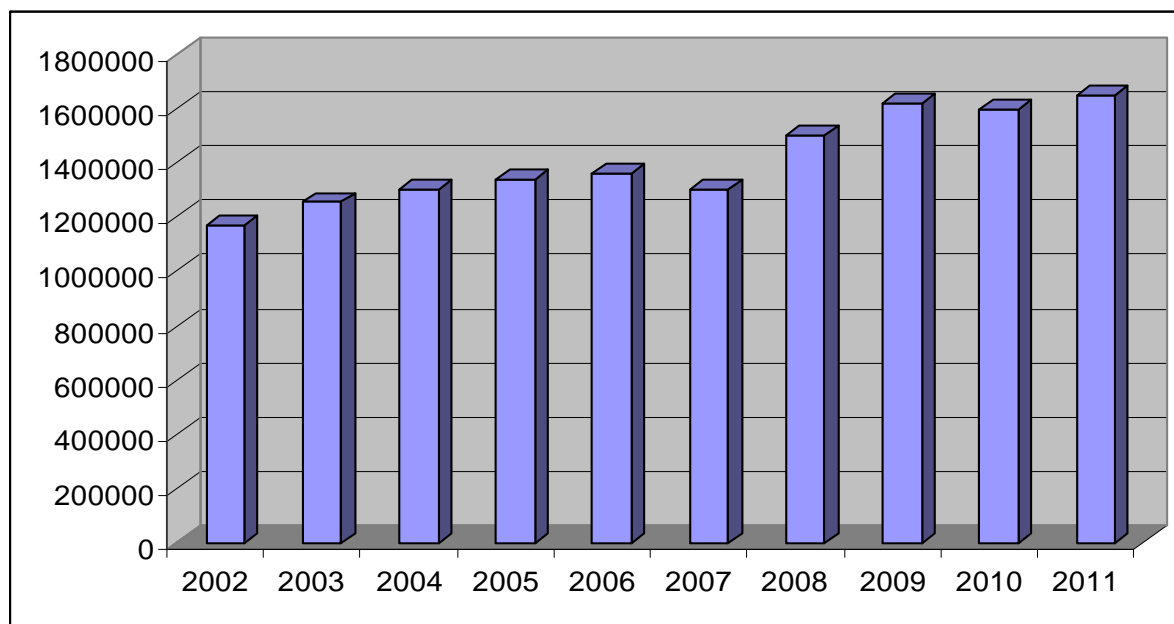
- Personnel : 1 646 710 € (1 593 232 € en 2010),
- Fonctionnement : 619 451 € (571 582 € en 2010),
- Transferts : 1 270 056 € (1 156 212 € en 2010),
- Dette : 748 971 € (556 517 € en 2010).



### 1.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 646 710 € pour 1 593 232 € en 2010. Cette augmentation (3 %) tient compte d'une indexation des salaires ainsi que de l'adaptation à l'évolution de la carrière du personnel.

**Evolution des dépenses de personnel au cours des 10 dernières années**

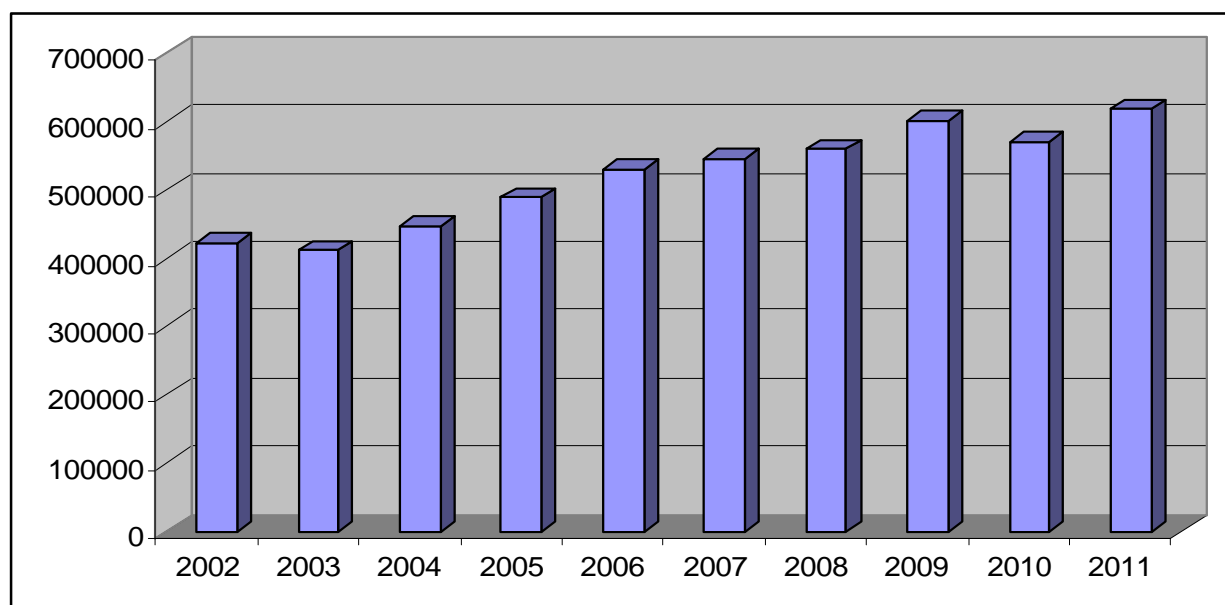


### 1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 619 451 €. Soit une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice 2010 (571 582 €).

Cette augmentation résulte principalement de la prévision des dépenses de fonctionnement de la salle polyvalente et de la hausse des frais d'énergie

**Evolution des dépenses de fonctionnement au cours des 10 dernières années**



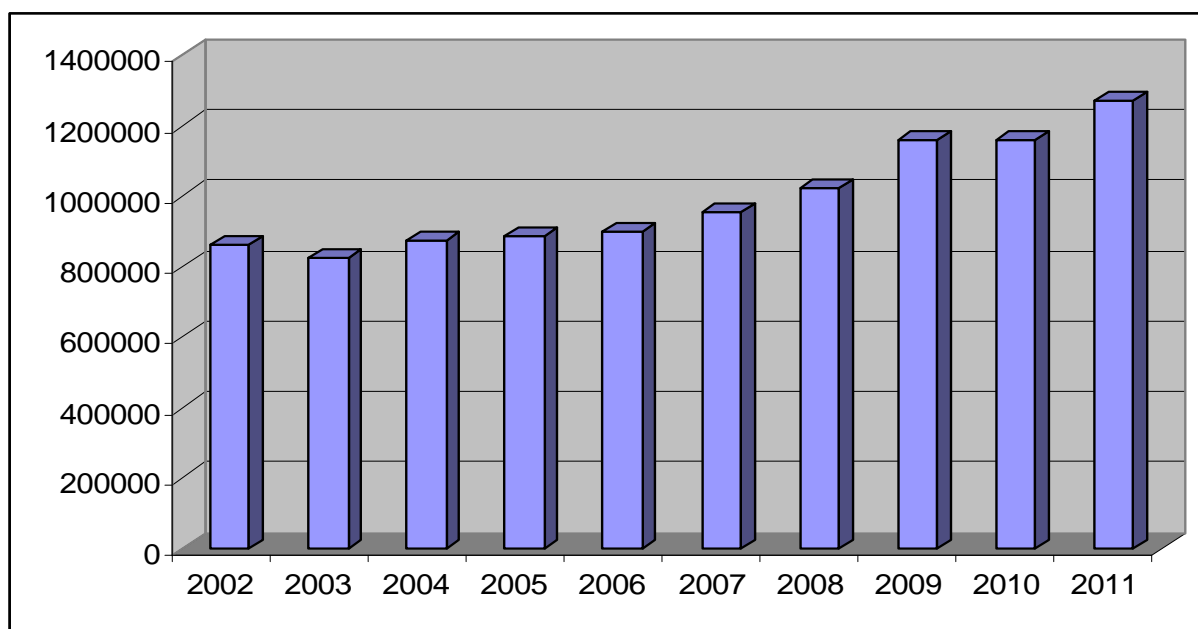
### **1.2.3. Les dépenses de transferts**

Les dépenses de transferts s'élèvent à 1 270 056 €, ce qui représente une augmentation de 9,8 % par rapport au budget initial de l'exercice 2010 (1 156 212 €).

Cette augmentation est due principalement à une charge de la recette régionale importante, du subside à l'ADL et de l'intervention dans la zone de police.

Il faut cependant remarquer que la dotation du CPAS a été maintenue au niveau 2010, et de même pour la participation de la commune à la zone de police et au service régional d'incendie.

#### **Evolution des dépenses de transferts au cours des 10 dernières années**



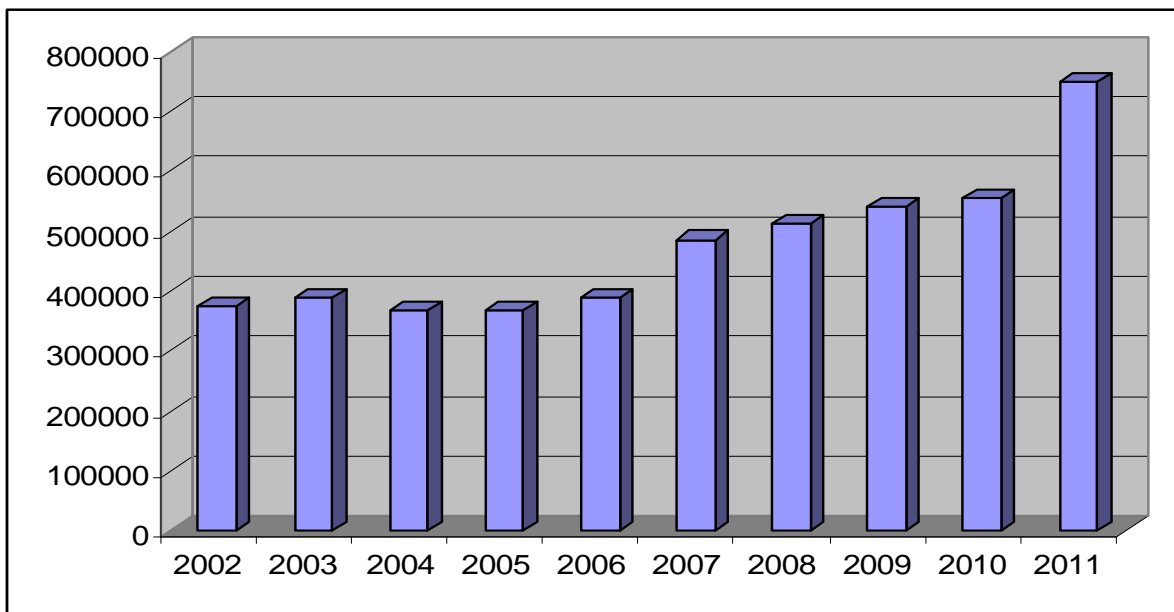
### **1.2.4. Les dépenses de dette**

Les dépenses de dette pour l'exercice 2011 s'élèvent à 748 971 €, soit une augmentation de 157 203 € (26,5%) par rapport à l'exercice 2010 où celles-ci s'élevaient à 591 768 €.

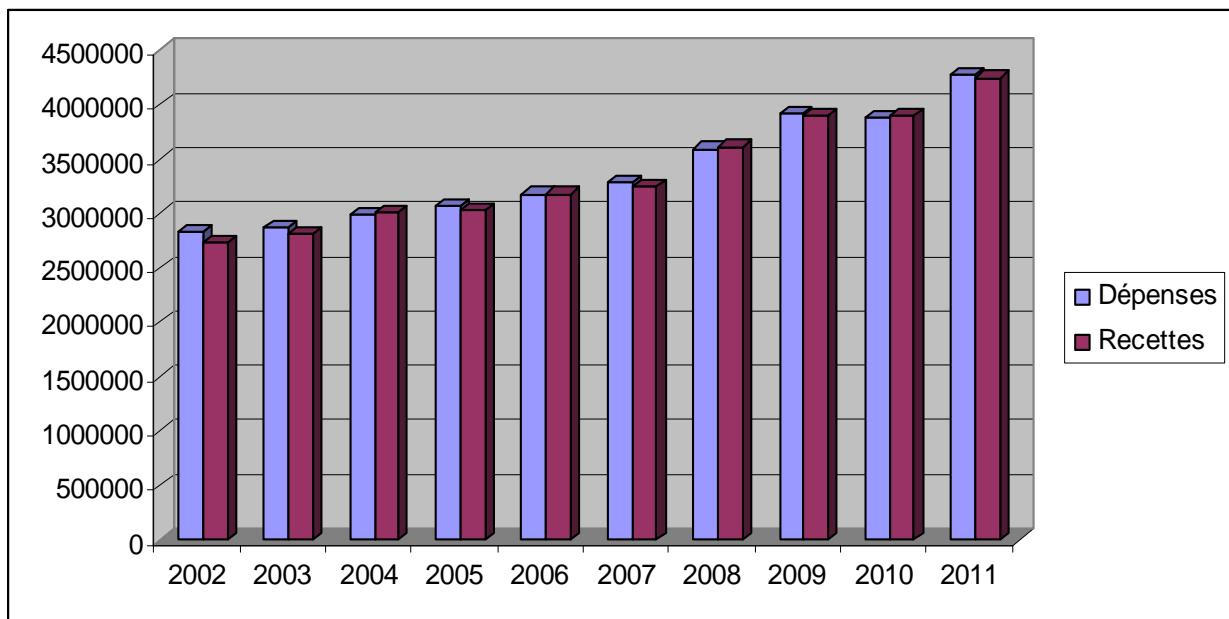
Cette augmentation s'explique notamment par les emprunts contractés pour la concrétisation de grands projets (école de Couthuin-Centre, hall omnisports, différentes voiries communales, ...)

Cette augmentation de la charge de la dette, ne permettra pas de respecter le principe de la « stabilisation de la charge de la dette » qui préconise que la charge de la dette estimée pour l'exercice en cours, n'excède pas la moyenne arithmétique des charges des emprunts des dix années précédentes.

### Evolution des dépenses de dettes au cours des 10 dernières années



### Evolution globale des recettes et des dépenses au cours des 10 dernières années



Ce graphique montre l'augmentation tant des recettes que des dépenses, avec un mali de 36 000 €. Ce déficit aux exercices propres représente une différence de 0,8 % de l'investissement total.

## **2. LE SERVICE EXTRAORDINAIRE**

L'année 2010 à été riche en investissements importants : aménagement de l'école du centre de Couthuin, construction du hall omnisports, réfection des rues de Surlomez et des Brulées. L'année 2011 verra également la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement d'autres :

L'aménagement de la place communale, des abords de l'école du centre de Couthuin et réfection des trottoirs de la rue de Sur-Les-Trixhes,

L'aménagement des infrastructures scolaires à Warêt l'Evêque (cour et bâtiments)

La réfection des infrastructures sportives (terrains de sports rue de la gare à Héron), récréatives (aire de jeux au lotissement de Surlomez), et culturelles (bibliothèque)

La préservation du patrimoine communal avec des travaux aux églises de Warêt l'Evêque et de Héron ainsi que la réfection des murs du cimetière d'Envoz.

L'amélioration des voiries par la poursuite de l'égouttage dans les rues Deneffe et Roua, ainsi que la réfection de différentes voiries (Droits de Tirage).

Ces différents travaux auront pour but de permettre à l'ensemble de la population de Héron de pouvoir s'épanouir dans notre commune en pratiquant différents sports, en ayant des voiries en bon état, des infrastructures scolaires performantes pour le développement de nos enfants et tout cela dans un cadre de grande convivialité.

La plupart de ces travaux bénéficient de subsides de différents organismes ( PCDR, Plan Mercure, plan triennal).

Ce programme d'investissements importants se détaille comme suit :

	Estimation	Subsides	Part communale
Honoraires aménagement école du centre	6 000,00	0,00	6 000,00
Aménagement du site Web de la Commune	7 240,00		7 240,00
Réfection des rue Deneffe et Roua	110 750,00	110 750,00	0,00
	279 026,00	167 415,60	111 610,40
Réfections diverses voiries-Droit de tirage	120 258,00	58 590,00	61 668,00
Achat d'une camionnette	12 500,00	0,00	12 500,00
Aménagement cour école Warêt l'Eveque	18 000,00	0,00	18 000,00
Aménagement école Warêt l'Evêque	300 000,00	180 000,00	120 000,00
Aménagement aire de jeux (lot. Bodeau)	60 000,00	45 000,00	15 000,00
PCDR 3 Aménagement maison de village	400 000,00	248 000,00	152 000,00
PCDR 2 Aménagement Place Fayat	377 453,80	301 963,04	75 490,76
PCDR 3 Aménagement place communale	950 000,00	760 000,00	190 000,00
Aménagement terrain de sports Héron	90 722,17	68 041,63	22 680,54
Construction salle polyval. Équipement	69 833,94	52 375,46	17 458,48
Honoraires	200 921,03	128 795,53	72 125,50
Aménagement salle polyval cuisine bar	30 000,00	0,00	30 000,00
Aménagement dessus bibliothèque	950,00	0,00	950,00
Subsides FE de Héron	72 485,27	0,00	72 485,27
Subsides FE de Warêt l'Eveque	40 837,50	0,00	40 837,50
Réfection vieux cimetière de Warêt	155 400,00	124 320,00	31 080,00
Réparation murs cimetière d'Envoz	10 200,00	0,00	10 200,00
Achat loges columbarium	5 000,00		5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 317 577,71</b>	<b>2 245 251,26</b>	<b>1 072 326,45</b>

### **3. EN CONCLUSION**

- Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2011 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.
- **Le budget ordinaire** présente des recettes pour une somme de 4 249 191 € et des dépenses pour une somme de 4 285 189 €, ce qui représente un mali à l'exercice propre de 35 998 €.
- Ce déficit ne représente que 0,8 % du total des investissements.
- De plus, les exercices antérieurs, après la dernière modification budgétaire et les adaptations au budget, présente un solde positif de 147 630 €.
- Le boni, tous exercices confondus est donc de 111 631 €.
- **Le budget extraordinaire** présente des recettes pour 3 338 364 € et des dépenses pour 3 317 577 €, soit un boni tous exercices confondus de 20 786 €.

Ce budget démontre la volonté du collège communal de poursuivre une politique ambitieuse par la réalisation de projets de grande valeur pour le bien-être de l'ensemble de la population communale.